



DÉCOUVREZ L'UNE DES NOUVELLES AIDES DU BOUQUET OXYGÈNE 60







LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ADULTE CLASSIQUE OU ÉLECTRIQUE



JUSQU'À
*300€

DE SUBVENTION POUR
L'ACHAT D'UN VÉLO
ÉLECTRIQUE

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2023

*(par résidence principale et par foyer fiscal)

SANS CONDITION
DE RESSOURCES

Conditions et informations sur :





Afin d'encourager une mobilité douce et durable tout en agissant sur le pouvoir d'achat, le Conseil départemental de l'Oise met en place une nouvelle aide pour favoriser l'acquisition de vélos adultes classiques ou électriques ou d'un kit de conversion en vélo électrique*.



Attribuée uniquement aux particuliers, sans condition de ressources à raison d'une seule aide de 150 € ou de 300 € maximum, par résidence principale et par foyer fiscal.



Valable pour tout achat réalisé entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2023.

FINANCEMENT

Le montant de l'aide est établi à hauteur de 50 % du coût TTC de l'acquisition, avec un maximum de subvention de 150 € pour un vélo classique / kit de conversion OU de 300 € maximum pour un vélo électrique.



Déposez votre demande d'aide en ligne sur aidesetsubventions.oise.fr



Pour obtenir cette aide, le bénéficiaire doit :

- Avoir sa résidence principale dans l'Oise.
- Avoir acheté, à compter du 1er juillet et jusqu'au 31 décembre 2023 inclus (date de la facture acquittée faisant foi), un vélo neuf/reconditionné auprès d'un commerçant ou d'un installateur qui se situe dans l'Oise.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide au vélo du Conseil départemental de l'Oise durant les 5 dernières années ou d'une aide à la conversion bioéthanol des véhicules à partir du 1er juillet 2023.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter:

- o par téléphone au 03 44 06 61 60
- par mail à aidesauxparticuliers@oise.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00